



Cession Part d'héritage

Par **charles81**, le **15/04/2013** à **08:24**

bjrs , ma mere est décédé et mon pere a l'usufruit de la maison.nous sommes 4 frères a être dans la succession.

je suis dans le besoin alors question :un héritier peut il cédé ou vendre sa part d'héritage à une autre personne de la succession (étranger a la famille)ou à un investisseur ?

merci

Par **PONTAU**, le **15/11/2013** à **13:15**

[fluo]Bonjour[/fluo]

La succession de mes parents ne peut être liquidée car un de mes frères refuse de signer ;aucune procédure n'est engagée . Existe-t-il des organismes susceptibles de racheter ma part ? merci

Par **amajuris**, le **15/11/2013** à **23:44**

bjr,

il faut le proposer à un des héritiers.

mais vu le conteste personne n'acceptera de vous acheter une part dans un succession qui peut durer des années.

vous devez mettre en demeure votre frère de prendre position sur la succession;

c'est aux autres héritiers de le faire.
cdt